REGLEMENT CONCOURS EXPOSITION PHOTO

du 7,8 et 9 juin 2014

Association Arts & Loisirs - Section Photo - Saint Laurent Nouan

La section photographie myPix de l'association Arts et Loisirs de Saint Laurent Nouan (Loir et Cher), vous propose son **premier** Concours Exposition, réservé aux amateurs « **Thème libre** et / ou **Thème imposé »**.

Chaque thème traité sera présenté par **1** à **4** photos « **Argentique ou Numérique** » uniquement sur tirage papier.

Le thème imposé du concours est

« L'architecture »

1. Les photographies pourront être présentées en **Couleur** ou en **Noir & Blanc**.
2. Le nombre de photos présentées par inscription **est limité à 4 par thème**. **L'inscription est de 6 € par thème.** Ajouter **6 € par thème** pour le retour ainsi qu'une **enveloppe et une étiquette avec vos noms et adresse.**
3. Mode de paiement par **chèque bancaire à l'ordre de : « Arts & Loisirs Section Photo »** à joindre aux photos et au bulletin d'inscription complété.
4. Le concours est réservé exclusivement aux amateurs.
5. Chaque photo d'un format minimum 20 x 27 doit être montée sur **un support rigide de format 30cm x 40cm**.
6. Les sous-verre et les cadres ne sont pas admis.
7. **Un système d'accrochage fiable doit impérativement être fixé au dos de l'épreuve**.
8. Au dos du support de chaque photo, inscrire le nom de l'auteur et le titre de la photo.
9. Il appartient aux participants de s'assurer que les photos présentées au concours expo ne sont pas susceptibles de donner lieu à réclamation. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des litiges éventuels.
10. Aucun titre ou signe distinctif ne doit apparaître sur la partie visible de la photo ou du support.
11. Les photos pouvant porter atteinte à la morale seront exclues.
12. Le non respect de ce règlement éliminera automatiquement les œuvres.
13. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration, ou d'accident.
14. Aucun cumul de prix n'est possible pour un même auteur.
15. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler à tout moment le concours.
16. Des clichés des photos primées pourront être diffusés sur des supports médiatiques tels que site de la section, journaux locaux et bulletin municipal.
17. Pour des raisons de place les organisateurs pourront être amenés à sélectionner les photographies qui seront exposées.
18. Les membres de notre club sont admis au concours. Les membres du jury en sont exclus.

REGLEMENT CONCOURS EXPOSITION PHOTO

du 7,8 et 9 juin 2014

Association Arts & Loisirs - Section Photo - Saint Laurent Nouan

19. Le fait de participer à ce concours suppose l'acceptation de ce règlement.

20. Prix décernés :

Catégorie Architecture couleur ou noir et blanc décerné par un jury professionnel.

1er prix : **80€** par la ville de Saint Laurent-Nouan
2ème prix : **50€** par le magasin Super U de Saint Laurent-Nouan

Catégorie Libre, par vote du public durant la durée de l'exposition concours.

1er prix : **30€** par l'association Arts et Loisirs
2ème prix : **20€**

(Limite de dépôt des bulletins de vote du public dans l'urne, fixée à 16h le 09 juin)

DEPÔT ET RETRAIT DES PHOTOS

Les œuvres pourront être déposées

Le mardi 13 mai 2014 de 10h à 12h et le samedi 17 mai 2014 de 15h à 18h chez M.BIJAOUI Omar 13 rue de la Fromenterie – 41220 – Saint Laurent-Nouan.

Le jeudi 15 mai 2014 de 17h à 20h et le samedi 17 mai 2014 de 15h à 18h à la salle des fêtes de Nouan.

Les photos pourront être expédiées jusqu'au 15 Mai 2014 à l'adresse suivante :

M. BIJAOUI OMAR
Concours Photo
13 Rue de la Fromenterie
41220 Saint Laurent Nouan
GSM : 07 70 80 44 22
Contact : titan45@sfr.fr

Le Président
Omar BIJAOUI.

Nota : Le retrait des œuvres ne pourra s'effectuer qu'après la remise des prix **le lundi 9 juin 2014 à 19h**